

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES, DPE ET AUDIT, AIDES ET CAS CONCRETS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, manager, négociateur, assistant(e) commercial(e) en agence immobilière
- Prérequis : connaissance générale du marché immobilier et notions de construction et d'isolation

### OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux liés à la transition énergétique et son incidence sur le marché immobilier
- Connaître les éléments clés de la transition énergétique pour :
  - o savoir informer vendeurs et acquéreurs pendant le processus de vente
  - o Sensibiliser les vendeurs et les acheteurs à la rénovation énergétique et à son incidence financière sur le bien immobilier, donner les clés d'une rénovation réussie

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation power point avec vidéoprojecteur et écran - Exposés et échanges - Étude de cas pratique, cas concret et mise en situation - Matériaux et outils spécifiques.
- Remise de la présentation sur support informatique
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Stéphane ZEHACKER, responsable d'une société de Conseils et d'Etudes Thermiques

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

##### Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

##### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (2h30)

**Contexte :** (réchauffement climatique), Grenelle de l'environnement, Loi de transition énergétique (objectifs et obligations liés au bâtiment)

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*

**Présentation générale de la Loi** : objectifs, agir ensemble, bâtiment (baisse de la consommation énergétique et des GES), lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire, favoriser les énergies renouvelables, Loi Energie Climat et objectifs liés au bâtiment et à l'immobilier (la rénovation et le neuf, nouvelle réglementation à venir)

**Accélérer la rénovation énergétiques des bâtiments (objectif : 500 000/an) .**

**Bâtiment à énergie positive, Bâtiment passif, labels, RE 2020.**

**Exemple de rénovation au facteur 4, de rénovation passive.**

## Pause déjeuner (1h)

## Les aides financières (1h)

## Outils d'évaluation : DPE et Audit thermique (1 h)

## RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER (2h)

---

**Rappel rapide des grands principes de la rénovation d'un bâtiment** (isolant, matériaux construction, chauffage)

**Exemple de rénovation** (maison individuelle, bâtiment collectif)

## CONCLUSION DE LA FORMATION (15 min)

---

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

### ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*